

PEINTURES MARINES

NAUTIX

FICHE TECHNIQUE

DA

Diluant et nettoyant pour antifouling



SUPPORTS

Polyester | Bois | Acier



DESCRIPTION

Le diluant DA peut être utilisé avec tous les antifouling. Ce produit est particulièrement recommandé pour faciliter leur application et pour nettoyer les outils. DA s'utilise avec tous les antifouling Nautix mais aussi l'antidérapant Deck Grip.

CARACTÉRISTIQUES

FINITION	Translucide
POINT ÉCLAIR	PE > 47°C
CONDITIONNEMENT	0,75L – 2,5L
DÉLAI D'UTILISATION	5 ans
CONDITION PRODUIT	Prêt à l'emploi

APPLICATION

BROSSE / ROULEAU

- Dilution de 5 à 10%

PISTOLET

- Dilution de 15 à 25%

AIRLESS

- Pas de dilution ou 5% maximum

CONSEILS SPECIFIQUES

La dilution augmente considérablement le temps de séchage avant recouvrement.

En cas de dilution importante, appliquer en passes fines pour permettre une évaporation rapide des solvants.

Ne pas diluer au-dessus de 25% au risque de détériorer les propriétés techniques de la peinture : rupture du film ou salissures précoces.

INFORMATIONS

PROTECTIONS DES OPÉRATEURS

- Produit à usage amateur et professionnel. Respecter les précautions d'emploi. Utiliser les produits biocides avec précaution.
- Avant toute utilisation, lire attentivement cette fiche, l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Travailler dans un endroit bien ventilé, porter des vêtements de protection, des gants, des lunettes et un masque adapté.

TRANSPORT ET STOCKAGE

- Le produit doit être transporté et stocké dans des bidons hermétiquement clos et non perméables aux solvants.
- Ne pas exposer à l'air libre, ni au soleil, ni à des températures extrêmes. Pour garder le produit dans de bonnes conditions, reboucher le bidon après usage, retourner les pots et les conserver entre 10°C et 25°C. Ne pas exposer au soleil.

DÉCHETS

- L'élimination des bidons vides et déchets souillés doit être effectuée conformément aux prescriptions du règlement municipal en vigueur sur le traitement des produits dangereux, comme par exemple le dépôt en déchèterie ou l'utilisation de poubelles dédiées. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau. Utiliser les poubelles mises à votre disposition. Il est conseillé de laisser durcir les résidus de peinture avant de les jeter.

GÉNÉRAL

- Les informations données dans cette fiche ne sont pas exhaustives. Toute personne utilisant ce produit à des fins autres que celles recommandées, sans confirmation préalable écrite de notre part quant à la faisabilité d'un tel usage, le fait à ses propres risques. Nautix ne saurait être tenu pour responsable. Ces informations peuvent être modifiées sans préavis.